Déchets organiques et compostage

(https://ville-cachan.fr/dechets-organiques-et-compostage/)

Les déchets organiques comprennent les déchets alimentaires et les déchets végétaux.

Depuis le 1er janvier 2024, le tri de ces biodéchets est obligatoire pour tous, professionnels et particuliers : ils représentent une ressource utile, qui peut permettre de produire une énergie d'avenir (alimentation des véhicules ou des réseaux de chauffage, enrichissement des terres de jardins ou agricoles).

Le Grand-Orly Seine Bièvre et la Ville de Cachan proposent plusieurs solutions pour traiter les déchets alimentaires et végétaux.

Pour rappel, la collecte des déchets verts est organisée de la première semaine du printemps jusqu'au premier jour de l'hiver.

Compostage à domicile

Il est possible de faire du compostage individuel en pavillon ou partagé en pied d'immeubles, en demandant au **service déchets du Grand-Orly Seine Bièvre** la mise à disposition de :

- 1 composteur en bois ou en plastique recyclé (300 L) et un bio-seau (8 L)
- 1 lombricomposteur (pour les petits espaces ou les appartements)

La commande d'un composteur est également possible sur l'application RDV déchets du grand-Orly Seine Bièvre.

- Formulaire de demande de composteur
- Les règles d'or d'un bon compost PDF 1.57 Mo

Composteurs de quartier

Dès 2019, la Ville de Cachan a commencé à installer des composteurs partagés dans le cadre du budget participatif. De nouveaux sites sont installés chaque année.

Actuellement, il en existe 9, gérés par le collectif d'habitants ComposTerre.

- Marché
- Millénaire
- Eustache-Deschamps
- Victor-Hugo
- Hénouille
- Herriot
- Desmoulins
- Carnot
- Courbet

On trouve d’autres sites de compostage en ville :

- Accorderie de Cachan – La Bouilloire
- Jardin partagé de la Fontaine couverte
- Jardin partagé de la Pitancerie

- Flyer de présentation du collectif Composterre PDF 1.36 Mo
- Information de Composterre sur la collecte mixte des déchets organiques PDF 206.33 Ko

Abri-bacs

Depuis février 2025, le Grand-Orly Seine Bièvre équipe la ville d’abri-bacs, qui recueillent vos poubelles de déchets alimentaires, préalablement collectés dans un bioseau fourni par le territoire (vous pouvez jeter vos déchets en vrac ou dans un sac biodégradable).

Cette solution est déployée progressivement dans tous les quartiers de la ville.

Liste des abri-bacs au 1er avril 2026 :

Quartier centre-ville

- 7, rue Mirabeau
- 20-22 avenue Louis-Georgeon
- 40, avenue Dumotel
- 15, rue Gallieni
- 2, rue Cousté
- 6, avenue Cousin-de-Méricourt
- 23, rue Guichard
- 1, rue François-Delage
- 16-18, rue Camille-Desmoulins
- 10, rue Camille-Desmoulins
- 36, rue Camille-Desmoulins
- 1, rue Belle-Image
- 7, avenue du Président-Wilson
- 134, rue Étienne-Dolet

Quartier La Plaine

- Angle 2 rue Moulin-de-Cachan et avenue Vatier
- Angle rue Marc-Sangnier et 9 avenue de la Division-Leclerc
- 2 au 44 allée Eugène-Belgrand (entrée)
- 60 avenue Léon-Blum
- 7 rue Bourbonnais
- 6 rue Albert-Camus
- 201 rue Etienne-Dolet
- 9/17 avenue de l'Europe
- 33 avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
- 40 avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
- 17 avenue de la Division-Leclerc
- 2 allée des Lours (entrée)
- 1 rue des Peupliers
- 6 rue François-Rude
- 35 rue François-Rude
- 18 rue Marc-Sangnier
- Angle de la rue des Saussaies et de l'avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont envoyés sur un premier site de déconditionnement pour être broyés, liquéfiés et pasteurisés. Ils seront ensuite valorisés en biogaz, pour produire du gaz de ville non fossile, et du digestat, un produit à épandre sur les cultures dans un périmètre de 20 à 30 km.



Abri-bac pour les déchets alimentaires.

Broyage des végétaux

Pour vous aider à transformer vos déchets du jardin en paillage, le Grand-Orly Seine Bièvre prête tout au long de l'année des mini-broyeurs, pour une période de 48h. Contactez le service déchets par téléphone ou courriel.

Le retrait a lieu sur rendez-vous, au Centre technique municipal situé au 126, rue

Gabriel-Péri, 94240 L’Haÿ-les-Roses.

Pièces à fournir :

- Copie d’une pièce d’identité
- Justificatif de domicile
- Attestation d’assurance de responsabilité civile



Une plateforme de valorisation des déchets verts a été mise en place à Cachan en 2019. Elle permet de broyer et de composter les déchets de taille et de tonte de la Ville, ainsi que les sapins collectés après les fêtes de fin d’année. Ces biodéchets sont ensuite utilisés pour amender, pailler les massifs, limiter les arrosages et le désherbage.

Grand-Orly Seine-Bièvre - Déchets secteur Nord

Bâtiment Askia, 11, avenue Henri Farman, 94398 Orly aérogare Cedex

01 78 18 22 23

dechets.secteurnord@grandorlyseinebievre.fr

Lundi à vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h
Samedi, dimanche : fermé

https://www.grandorlyseinebievre.fr/dechets



David Petiot

3e adjoint

Transition énergétique ; eau ; déchets.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr